

# Accueil Collectif de Mineurs

## Châtillon sur Loire

### PROJET EDUCATIF 2026/2032

#### *Preamble*

La commune souhaite proposer un accueil collectif de mineurs de qualité permettant à chaque enfant de grandir, s'épanouir et de vivre des expériences enrichissantes dans un environnement bienveillant et sécurisé.

Le projet éducatif définit les orientations de l'accueil collectif de mineurs de Châtillon-sur-Loire pour la période 2026-2032. Il est un cadre de référence commun destiné à l'ensemble des professionnels intervenant auprès des enfants et des familles. Ce document affirme la volonté de la collectivité de garantir un service public éducatif de qualité. Il est vecteur de l'engagement pris par la municipalité en faveur des publics accueillis.

Ce projet s'inscrit dans les principes fondamentaux défendus par le service public :

- Egalité d'accès
- Neutralité et laïcité
- Continuité du service
- Adaptabilité

L'accueil périscolaire et le centre de loisirs de la commune de Châtillon-sur-Loire contribuent à former des enfants et des adolescents, citoyens épanouis, libres et autonomes, capables de prendre place dans la société et devenir les acteurs de leur évolution. Ils s'engagent à défendre des valeurs telles que :

- L'Éducation Populaire,
- La Citoyenneté,
- Le respect des droits de l'enfant.

La structure développe des activités pour leurs valeurs démocratiques et humaines afin que chaque individu puisse être acteur de son propre épanouissement.

Les équipes d'animation de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs auront une mission éducative en direction des enfants de 3 à 13 ans.

## A) Les valeurs éducatives

L'organisateur fonde son action sur les valeurs suivantes :

- Garantir l'inclusion et l'égalité des chances
- Le respect de chaque enfant et de sa personnalité
- La bienveillance et l'écoute
- Favoriser l'ouverture d'esprit, l'autonomie, et la socialisation
- Inscrire le principe d'éducation, d'évolution, et de formation permanente tout au long de la vie
- Respect de l'environnement
- Favoriser l'épanouissement et l'enrichissement individuel et collectif grâce aux activités
- Impulser des démarches de citoyenneté, de vivre ensemble, d'entraide et de solidarité
- Encourager la coopération et le respect
- Permettre aux jeunes d'accéder à une citoyenneté participative par la responsabilisation et l'action
- Assurer la sécurité physique et affective ainsi que la santé de l'enfant
- Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation

## B) Les objectifs éducatifs

Favoriser l'épanouissement de l'enfant :

- Développer son autonomie
- Encourager la confiance en soi
- Respecter le rythme de chacun

Développer la vie collective :

- Apprendre le respect des règles communes
- Favoriser l'entraide et la coopération
- Prévenir les violences et le harcèlement

Permettre la découverte :

- De nouvelles activités sportives, culturelles, artistiques et scientifiques
- Découvrir l'environnement local
- Sensibiliser à la nature et au développement durable

Encourager la participation :

- Associer les enfants aux choix des activités
- Favoriser les temps d'expression, de partage
- Développer les initiatives des enfants
- Permettre à l'enfant de donner son avis et d'être entendu, par le biais d'évaluation de groupe afin de vérifier s'ils trouvent une place dans ce centre de vie
- Permettre à l'enfant de faire des choix et d'avoir des espaces de liberté

### C) Horaires et jours d'ouverture

#### ✓ Péri-scolaire :

L'accueil péri-scolaire est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h à 8h50, et de 16h30 à 18h30. Le goûter est fourni par la structure.

#### ✓ Les mercredis péri-scolaires :

Les mercredis, les enfants seront accueillis de 7h à 18h avec un accueil échelonné de 7h à 9h, un retour en famille de 16h30 à 18h. En demi-journée, il est possible de venir récupérer votre enfant jusqu'à 12h15 ou de le déposer à partir de 13h30. Les inscriptions se font à la journée ou en demi-journée auprès de la directrice Sophie HUET ou auprès de Mr BENCHIMOL Christian, animateur et ce par mail uniquement. Le repas est pris au réfectoire des maternelles pour les enfants venant à la journée. Le goûter est également compris. Les inscriptions doivent être faites avant le lundi soir précédent. La journée est facturée dès l'instant où le personnel n'a pas été prévenu de l'absence de l'enfant au moins 48h à l'avance.

#### ✓ Les petites vacances :

Le centre de Loisirs est uniquement ouvert la première semaine de chaque période, hormis celle de Noël. Les horaires sont de 7h à 18h, avec un accueil échelonné de 7h à 9h et de 16h30 à 18h. Les inscriptions se font à la journée ou à la semaine. Les familles sont informées par le biais d'affiches à l'école, par mail ainsi que par le site internet de la ville, des thèmes et activités proposées sous forme de plaquette. Les repas sont pris au restaurant scolaire. Le goûter est également compris. Le coupon réponse fourni par la structure doit être impérativement rempli pour valider l'inscription. Toute désinscription devra se faire 5 jours avant au maximum, à défaut la journée sera facturée.

### ✓ Les vacances d'été :

Le centre de Loisirs est ouvert dès le premier jour des vacances de juillet, pour 4 semaines, soit du 6 au 31 juillet 2026. Les horaires sont de 7h30 à 18h, avec toujours le même accueil échelonné. Les inscriptions se font à la semaine. Les familles ont à leur disposition un planning d'activités qu'elles peuvent récupérer au centre ou en mairie. La plaquette est également transmise par mail aux familles ayant donné leur adresse mail ainsi que par le biais du site internet de la commune. Les repas sont pris au restaurant scolaire, le goûter est fourni par la structure. Toute désinscription devra se faire 5 jours en amont ou celle-ci sera facturée.

## E) Les activités proposées

Les activités proposées visent l'apprentissage et l'épanouissement. Chaque activité doit intervenir en support du projet éducatif : épanouissement personnel, ouverture à la culture, éveil de l'esprit critique, développement du sens du partage...

Les enfants ont d'ailleurs la possibilité de choisir entre les activités proposées. Parfois il arrive que l'enfant ne souhaite pas participer aux activités et dans ce cas, nous ne le forçons pas.

L'accueil périscolaire et l'accueil collectif de mineurs sont des lieux d'éducation mais ceux-ci ne doivent pas ressembler à une journée d'école. Ce sont des lieux de loisirs où l'enfant passe une partie de ses vacances ou de son temps libéré. Il doit donc être avant tout un lieu de détente et de socialisation où les enfants aiment s'amuser, apprendre, rencontrer de nouvelles personnes. Ce sont des endroits où l'on passe de bons moments et où l'on a de bons souvenirs, une source de connaissance, d'épanouissement, d'expériences à échanger et à raconter. Ils doivent répondre aux besoins de l'enfant, à ses intérêts.

Pendant les petites vacances scolaires, les mercredis et l'accueil périscolaire, toutes ces activités doivent préserver les notions d'enfance, de jeux, de plaisirs, d'épanouissement, de rêve, de spontanéité et de bonne humeur.

## F) L'équipe d'animation a pour mission

L'animateur n'est pas seulement un prestataire de services. Il propose, suscite des envies, aide à leur matérialisation.

C'est au centre de loisirs que l'enfant expérimente de nouvelles règles, de nouvelles lois, dont certaines (c'est le rôle de l'adulte de le rappeler) ne sont pas négociables. Leur appropriation dans un lieu qui reconstitue une mini société est l'un des enjeux importants de l'intervention de

l'animateur.

Ces règles devront permettre de garantir la sécurité des enfants et de les rassurer. Enfin, ces règles permettent de garantir le respect des lieux et des personnes. Elles seront applicables aux enfants ainsi qu'aux adultes.

Nos objectifs :

- ✓ Développer l'autonomie et la socialisation
- ✓ Apporter de nouvelles activités, matières, jeux...
- ✓ Respecter les rythmes de vie
- ✓ Intégrer des notions de développement durables, d'économies d'énergies, de respect de l'environnement...
- ✓ Développer de nouveaux partenariats avec les associations et structures du territoire
- ✓ Favoriser le respect mutuel des personnes, locaux et biens
- ✓ Prendre en compte chaque enfant dans sa spécificité
- ✓ Instaurer un cadre relationnel
- ✓ Être cohérent entre ce qu'il dit et ce qu'il fait<sup>4</sup>

## g) L'évaluation

Le projet éducatif est évalué régulièrement à partir :

- Des retours des familles
- Des retours des enfants
- Des observations des équipes
- Des bilans d'activités
- De la fréquentation de la structure

Les résultats de cette évaluation permettent d'adapter et d'améliorer en permanence les actions menées auprès des enfants.

## Conclusion

Le projet éducatif affirme l'ambition de la collectivité de proposer un service d'animation de qualité qui se veut inclusif, innovant, responsable, cohérent, à destination de toutes les familles et enfants et proche de son territoire.

Mr le Maire  
Vincent GITTON



